

Séance du 8 juillet 2014

L'an deux mil quatorze, le huit juillet à vingt heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Patrice MOUSEL, Maire.

Etait présent, l'ensemble des membres du conseil municipal à l'exception de M. SOSNOWSKI Richard absent excusé.

M. HAUTAVOINE G. a été élu secrétaire de séance.

Le maire ouvre la séance et entame l'ordre du jour :

Ajout de trois sujets :

- 1. Subvention exceptionnelle à l'amicale des sapeurs pompiers pour participation au 13 juillet.***
- 2. Redéfinition des tarifs d'occupation du domaine public.***
- 3. Contrat de maîtrise d'œuvre – choix d'un cabinet.***

18 pour

Approbation de la séance du 27 mai 2014

18 pour

L'assemblée approuve la séance du 27 mai 2014 à l'unanimité des présents. Mme POCQUET A-M fait remarquer qu'il n'a pas été transcrit dans ce compte rendu : l'autorisation donnée aux élus extérieurs à une commission d'assister à une réunion de commission en tant qu'auditeur.

N° 31-2014

Création d'une opération comptable : «2014-1 Aménagement centre bourg et anciennes classes »

18 pour

Monsieur le maire propose à l'assemblée de créer une opération en investissement pour un projet nouveau.

Il s'agit de l'aménagement du centre bourg et des anciennes classes. Après délibération, le conseil municipal :

- décide de la création d'une opération en section d'investissement dénommée :
« **2014-1 Aménagement centre bourg et anciennes classes** »
- fixe à **10 000 €** le montant de l'enveloppe des crédits dédiée à cette opération,
- Procède aux virements des crédits nécessaires de la manière suivante :

1. **chapitre 21 (article 2188) : - 10 000 €**
2. **chapitre 23 (article 2313) : + 10 000 €**

N° 32-2014

**Admission en non valeur : (4 titres « Rôtisseries champenoises » 1 titre « pâtisserie
Lelarge »)**

et

Ouverture de crédits au 6542 pour 450.60 € puis au 6541 pour 105 €

DM 2

18 pour

Monsieur le maire présente à l'assemblée :

*Un état de créances éteintes concernant «**Les Rôtisseries Champenoises**»
d'un montant de **450.60 €**.*

*Une admission en non valeur concernant « **La Pâtisserie LELARGE** » d'un
montant de **105 €***

*En raison du caractère « irrécouvrable » de ces créances, il est nécessaire de
procéder à une admission en non valeur. Ces enseignes ont cessé toute activité.
Après délibération, le conseil municipal décide :*

- d'admettre en non valeur **4 titres émis à l'encontre des « Rôtisseries
Champenoises »** pour une somme de **450.60 €** par émission d'un mandat à
l'article 6542
- d'admettre en non valeur **1 titre émis à l'encontre de la Pâtisserie LELARGE »**
pour une somme de **105 €** par émission d'un mandat à **l'article 6541**
- d'ouvrir les crédits nécessaires à ces deux articles par virement :

1. **chapitre 022 (dépenses imprévues fonctionnement) : - 555.60 €**

2. **chapitre 65 : + 555.60 €**

- **article 6541 : + 105 €**
- **article 6542 : + 450.60 €**

N° 33-1-2014

Demande subvention auprès du Conseil Général de la Marne et de l'Etat
Pour l'aménagement du centre bourg

18 pour

Monsieur le maire présente à l'assemblée les esquisses d'un projet nouveau. Il s'agit de l'aménagement du centre bourg et des anciennes classes.

Le montant prévisionnel des travaux est estimé dans une fourchette de 125 000 à 170 000 € H.T

Il s'agit de travaux de démolition pour une part et de V.R.D. (voirie et eaux pluviales) pour aménagement de stationnements avec effacement des réseaux (électricité et France télécom). Le cabinet GNAT a été sélectionné pour assurer la mission d'assistance à maître d'ouvrage et de maîtrise d'œuvre.

L'assemblée décide :

- *De réaliser ces travaux dès 2014 pour la partie étude suivie de la réalisation du projet en 2015.*
- *De solliciter une subvention la plus élevée possible auprès du Conseil Général, de l'état ou autres organismes habilités.*
- *De financer ces travaux avec de l'autofinancement et les subventions accordées.*
- *De charger le maire de l'instruction de ce dossier et l'autorise à signer les documents y afférents.*

N° 33-2-2014

Demande subvention auprès du Conseil Général de la Marne et de l'Etat
Pour la réalisation de trottoirs devant le monument aux morts

18 pour

Monsieur le maire expose à l'assemblée les raisons qui ont conduit à cet aménagement (affaissement du caniveau en pavés, existant) et présente le devis correspondant aux travaux proposés.

Ce devis se chiffre à 13 042.20 € T.T.C.

L'assemblée décide :

- *De réaliser ces travaux dès que possible,*

- *De financer ces travaux avec de l'autofinancement et la ou les subvention(s) accordée (s),*
- *De solliciter une subvention, la plus élevée possible auprès du Conseil Général de la marne au titre des amendes de police, de l'état ou autres organismes habilités.*
- *De charger le maire de l'instruction de ce dossier et l'autorise à signer les documents y afférents.*

N° 34-2014

Modification de la délibération 10-14
Election des délégués auprès du SIVOM de Warmeriville

18 pour

*Monsieur le maire expose à l'assemblée que les statuts du SIVOM de Warmeriville prévoient l'élection de 3 membres titulaires sans membre suppléant.
Il convient donc de modifier la délibération n° 10-14 prise en date du 9 avril 2014.*

Après délibération, le conseil municipal :

1. confirme l'élection de 3 Délégués titulaires qui sont :
M. MOUSEL Patrice
M. LIESCH Jean-Michel
M. RICHARD Daniel

2. annule l'élection de 3 Délégués suppléants qui sont :
Mme GUARDABASSI Carole
M. GAIDOZ Hervé
M. HAUTAVOINE Gérard

N° 35-2014

Annulation de la délibération n° 13-14 portant élection des délégués auprès du SMIS

18 pour

*Monsieur le maire expose à l'assemblée que dorénavant l'élection des délégués auprès du SMIS est faite directement par l'assemblée communautaire : La C.C.V.S. (Communauté de communes de la Vallée de la Suippe)
Il convient donc d'annuler purement et simplement la délibération n° 13-14 prise en date du 9 avril 2014 qui désignait des délégués (3 titulaires et 3 suppléants).*

Après délibération, le conseil municipal :

Décide d'annuler l'élection des 6 Délégués suivants qui sont :

3 Délégués titulaires :

M. MOUSEL Patrice

Mme DESESEPART Agnès

M. LEROY Herbert

3 Délégués suppléants :

Mme GUARDABASSI Carole

Mme CHARBEAUX Armelle

M. MASSICOT Fabien

N° 36-2014

Autorisation de signature

D'une convention à passer avec la C.C.I.R.E

18 pour

Le maire expose à l'assemblée, l'objet de cette convention à intervenir entre la commune et la C.C.I.R.E. (Chambre de commerce de d'Industrie de Reims et Epernay). Il s'agit de la reconnaissance d'une servitude sous le chemin rural de Lavannes, propriété de la commune de Warmeriville ; servitude nécessaire au passage de l'alimentation d'amenée d'eau potable du réservoir de stockage de la ZAC Sohettes Val des Bois.

Objet de cette convention :

- Entériner les modalités et les autorisations relatives à l'installation de cette servitude,***
- Définir les rôles et responsabilités des parties signataires de cette convention,***
- Permettre l'inscription au bureau des hypothèques de cette servitude afin d'assurer sa pérennité dans le temps,***
- Inscrire le montant des indemnités inhérentes à cette servitude.***

Après délibération, l'assemblée autorise et charge le maire de signer cette convention à intervenir avec la C.C.I.R.E.

N° 37-2014

Autorisation de signature
D'une convention à passer entre la commune, ERDF et le SIEM

18 pour

Le maire expose à l'assemblée, l'objet de cette convention à intervenir entre la commune, ERDF et le SIEM. Celle-ci est relative à l'usage du réseau de distribution publique d'électricité basse tension (BT) pour l'installation de caméras de vidéosurveillance sur les supports de réseau aérien.

L'objet de cette convention :

Elle définit les conditions d'utilisation du réseau public de distribution d'électricité pour l'établissement et l'exploitation des installations constitutives du réseau de vidéosurveillance communal.

Après délibération, l'assemblée autorise et charge le maire de signer cette convention à intervenir avec ERDF et le SIEM.

N° 38-2014

Autorisation de signature
D'une convention à passer avec l'O.G.E.C et le Chef d'Etablissement de l'Ecole du Val des Bois.

18 pour

Le maire explique à l'assemblée, l'objet de cette convention à intervenir entre la commune, l'OGEC et le Chef d'Etablissement de l'Ecole du Val des Bois dénommés comme étant « locataire ». Celle-ci est relative à l'accueil des élèves de l'école privée dans le centre associatif pour une restauration scolaire.

L'objet de cette convention :

La commune de Warmeriville met à disposition de l'Ecole privée du Val des Bois une salle du centre associatif dans le cadre de la demi-pension des enfants des classes maternelles et primaires de l'Ecole privée du Val des Bois.

Les enfants prennent le repas de midi les lundis, mardis, jeudis et vendredis ouvrés entre 12 h 00 et 13 h 15.

*La mise en place et le nettoyage des locaux sont assurés par le locataire.
Cet hébergement donne lieu au paiement d'une redevance.*

Après délibération, l'assemblée

- autorise et charge le maire de signer cette convention à intervenir avec l'O.G.E.C et le Chef d'Etablissement de l'Ecole du Val des Bois.*
- fixe à 14 € par jour d'occupation à compter du 1^{er} septembre prochain pour l'année scolaire 2014-2015 le montant de la redevance révisée annuellement avant le début de l'année scolaire.*

N° 39-2014

***Choix d'un cabinet pour maîtrise d'œuvre
Projet : Aménagement du centre bourg.***

18 pour

Le maire présente à l'assemblée les différentes offres reçues pour exécuter cette mission.

Plusieurs cabinets ont été consultés. Quatre ont répondu. Trois ont déposé une offre, un a décliné l'offre.

Après étude des propositions faites par ceux-ci, l'assemblée :

- 1. choisit le cabinet GNAT qui propose un forfait de 5000 €***
- 2. charge et autorise à signer le contrat pour maîtrise d'œuvre.***

N° 40-2014

***Octroi d'une subvention exceptionnelle à l'amicale
des sapeurs-pompiers de Warmeriville***

18 pour

Le maire signale la présence de pompiers à l'occasion du 13 juillet pendant le tirage du feu d'artifice.

Il propose d'accorder pour cette présence renforçant la sécurité une subvention exceptionnelle.

Après délibération, l'assemblée accorde à l'amicale des sapeurs-pompiers de Warmeriville une subvention exceptionnelle d'un montant de 200 €.

N° 41-2014

Prix d'un emplacement sur le domaine public

18 pour

Monsieur le maire propose de redéfinir le prix d'un emplacement sur de domaine public (places et rues).

Après en avoir délibéré, l'assemblée définit et arrête les tarifs suivants :

- à 8 € les trois mètres linéaires dans le cadre d'une brocante.*
- à 20 € le droit de place pour exercer une activité commerciale à la journée.*

Cette délibération annule et remplace toute les précédentes.

Communication des différentes commissions :

M. LIESCH J-M fait un rapport des activités de la commission voirie

M. GRIFFON Pol fait un rapport des activités de la commission cimetière

M. GRIFFON Pol fait un rapport des activités de la commission communication

Informations diverses :

L'assemblée prend connaissance :

- de l'achat d'un véhicule d'occasion « Berlingo » pour le service technique.*
- Du compte rendu du SYCODEC réunion du 12/6/14.*
- Remerciements de M. LEDUC A.*
- Exposé de Mme POCQUET ayant participé à deux formations*
- De l'état d'avancement du dossier modification du PLU*

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 45.

Suivent les signatures :

MOUSEL P :

LIESCH J-M :

DOUSSAINT N. :

GRIFFON Pol :

DOBIGNY Myriam :

RICHARD Daniel :

POINSOT Jean-Marie :

CAILLOT Jeanne :

DESÉNÉPART Agnès :

*SOSNOWSKI Richard : **Absent excusé***

GAIDOZ H :

CHARBEAUX Armelle :

MASCRET Nathalie :

GUARDABASSI Carole :

MASSICOT Fabien :

HAUTAVOINE Gérard :

POCQUET Anne-Marie :

LOURDAULT Marc :

LEROY Herbert :